

Délibérations du 09 décembre 2022

La Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue en présentiel.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du **vendredi 9 décembre 2022 à 9 h**, en salle du Conseil, bâtiment Bélénos, Campus BDR.

Sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle.

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration le 27 avril 2018 ; modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021

Prend les délibérations suivantes :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présent.es et représenté.es en début de séance : 31

Étaient présent.es :

Collège A : Martine SEVILLE, Valérie HAAS, Emilie VAYRE, Isabelle BOEHM, Françoise ORAZI

Collège B : Hervé GOLDFARB, Alexandre QUIQUEREZ, Marie-Karine LHOMME, Tanguy LEROY, Erica DUMONT, Samuel BAUDRY, Pascale COLLIOT

Collège BIATSS : Olivier DAMOUR, Flora PULCE, Hervé BRUNI

Personnalités extérieures : /

Usagers/ères : Sam TROUILLOUD, Antoine PAQUETTE, Antoine TRUPIANO REMILLE, Camélia BOUDJEMA, Emilia GRUN, Théotime ARNOULD, Alice PICCINALI, Maëlle MONGBO, Raouf MOUZAIA, Lucille COUZI, Rubens FROMENT, Réhane LOTHON, Sarah REPPI

Représenté.es : Marie DESPRES LONNET, Jean Yves AUTHIER, Eve ROTHBERG

Invité.es : Valérie ROGER-UBEDA, Sébastien SOULEZ, Reza HADJIKHANI, Morgane GUIVARC'H, Vincent BENOIST

Invité.es permanent.es : Cathy LOBRY, Marielle PIERRON, Andréa CHAMBLAS, Stéphane CHARIGNON

Les points 4 - Calendrier 2023/2024, 7 - Commissions d'accès LP campagnes anticipée et 8 - Désignation élu.es usager.es commission CVEC, sous commissions CVEC Initiatives étudiantes et aides sociales ont été reportés à une prochaine CFVU.

INFORMATIONS ET ECHANGES

01 – Présentation de la CFVU pour les nouveaux élu.es

Cette CFVU marque le renouvellement des 14 représentant.es étudiant.es : 5 dans le secteur économie-gestion (DEG), 9 dans le secteur lettres-sciences humaines (LSH). Après un tour de salle, présentation du fonctionnement de la CFVU pour les nouveaux élu.es.

Présentation de la composition de la CFVU, de ses attributions (pouvoir consultatif et décisionnel), et de ses liens avec les autres instances : CA, Cac. Après un rappel sur les règles de procuration, les nouveaux élu.es sont invité.es à consulter les textes réglementaires : statuts de l'université, et règlement intérieur, ainsi que les pages web concernant la CFVU.

02 – Actualités de l'établissement

Orientation des L1 en S2

La procédure d'orientation des L1 en S2 s'est clôturée la semaine dernière. Les décisions ont été envoyées aux étudiant.es concerné.es.

Sur les 1479 demandes reçues, environ 900 concernaient des demandes de réorientation en S2. 700 demandes ont été acceptées en fonction des capacités et des flux, près de 80% des étudiant.es ont donc pu obtenir le choix d'orientation désiré. Quelque 200 demandes de changement n'ont pas été validées.

Les 500 demandes qui concernaient une continuation dans la majeure étaient quant à elles acceptées automatiquement.

Réunion bilan de la rentrée 6/12

Une réunion de bilan de la rentrée 2022 a eu lieu le 6 décembre dernier en présence de représentant.es des composantes (directeur/trices, RAF) et des services.

03 – Bilan de l'alternance

Présentation par Sébastien SOULEZ – Vice-président Alternance

Point d'information sur le développement de l'alternance, axe stratégique de l'Université Lumière Lyon 2.

L'alternance répond à une demande sociale croissante de la part des étudiant.es, comme moyen de financer les études et d'augmenter leur employabilité. Pour les entreprises, c'est une réponse pertinente et à coûts modérés aux besoins de former et d'attirer de nouvelles compétences. Pour l'Université, c'est un moyen d'améliorer l'insertion professionnelle et une source non négligeable de nouvelles ressources propres.

Objectifs de l'alternance :

- Proposer un cadre propice au développement de l'alternance, en développant la qualité de service du CFA Lyon 2 et en mettant en place des mécanismes incitatifs au développement de l'alternance
- Homogénéiser les pratiques, afin que le service rendu aux étudiant.es et le cadre de travail pour tous les personnels de l'établissement soit équitable. Pour cela, des normes sont fixées sur les principaux paramètres affectant les charges directes des diplômes (nombre total d'heures de cours délivrées dans les maquettes, heures de projets tutorés, ratio CM/TD...).

La gouvernance de l'alternance à l'Université Lumière Lyon 2 :

- La gouvernance centrale : les décisions sont discutées en équipe présidentielle et la validation des projets d'alternance se fait en instances (CFVU + CA)
- La gouvernance en composante : la stratégie en termes d'alternance est validée en conseil de composante.
- La gouvernance intermédiaire : le COPIL alternance, à constituer, élabore des politiques dans le domaine de la formation en alternance, en lien avec la stratégie de l'établissement et permet des échanges avec des représentants de toutes les composantes.

Une note de cadrage pour les Licences Professionnelles en alternance a été envoyée aux responsables des parcours concernés. 3 principes généraux prévalent dans cette note :

- L'obligation d'autofinancement pour les parcours 100% alternance est instituée : les recettes générées doivent couvrir a minima les charges directes de personnel et de fonctionnement ainsi que le taux de couverture des charges indirectes
- Les formations mixtes sont dotées par l'établissement au prorata du nombre de FA et de FI
- Un parcours ne pourra pas ouvrir à l'alternance en-dessous de 6 contrats.

Modèle économique :

- Des normes de bonnes pratiques pour tous les paramètres influençant les charges directes
- Un taux de couverture des charges indirectes et des excédents mobilisables calculés par parcours.

Des débats nourris sur l'intérêt du développement de l'alternance au sein de notre établissement ont eu lieu en instance.

Des élu.es étudiant.es demandent à pouvoir participer au COPIL.

04 – Bilan 2021/2022 des contrats étudiants

Présentation par Vincent BENOIST – Direction des Ressources Humaines

L'analyse porte ici sur les contrats étudiants de l'Université Lumière Lyon 2 entre le 01/09/2021 et le 31/08/2022.

Pour mémoire, les contrats sont pris pour les durées suivantes :

- 670 heures maximum entre le 1/9 et le 30/6 soit 67 heures par mois

- 300 heures maximum entre le 1/7 et le 31/8 soit 150 heures par mois

- **Effectifs** : Au cours de l'année universitaire 2021/2022, 251 contrats étudiants ont été signés à l'Université Lyon 2 par 221 étudiant.es différent.es. Près de 9 étudiant.es sur 10 ont signé un seul contrat. On note une légère baisse par rapport à 2020-2021 (285 contrats étudiants avaient été signés à l'Université Lyon 2, par 251 étudiant.es).
- **Taux de féminisation** : Sur les 251 contrats étudiant.es, 170 ont été établis pour des femmes, soit un taux de féminisation des contrats de 68% (62% en 2020-2021).
- **Typologie des étudiant.es** : 100% des étudiant.es ayant eu un ou plusieurs contrats étaient des étudiant.es de l'Université Lyon 2 (contre 92% en 2020-2021). Parmi ces étudiant.es, 97 étaient boursier/sières, soit 44%. On constate donc que les boursier/sières sont plus souvent recruté(e)s que les non boursier/sières. Parmi les étudiant.es Lyon 2 ayant eu un ou plusieurs contrats sur l'année universitaire 2021/2022, 67% étaient des étudiant.es inscrits en master.
- **Typologie des contrats** : Plus de 37% des contrats étudiants de l'année universitaire 2021/2022 appartiennent à une catégorie d'emploi de type « Tutorat ».
- **Durée et nombre d'heures au contrat** : 38% des contrats étudiant.es ont une durée inférieure à 4 mois, contre 39% en 2020/2021. Le plus court des contrats étudiant.es de l'année universitaire 2021/2022 a duré 9 jours ; les plus longs ont duré un an.
- **Services ayant recours aux contrats étudiant.es** : La DSI est le service qui a le plus recruté d'étudiant.es pour l'année universitaire 2021/2022, suivi par le SCD et la DVEC.

Par rapport à 2020-2021, 34 contrats étudiants de moins ont été établis, cela s'explique principalement par la fin progressive des mesures liées à la crise sanitaire (ambassadeurs COVID et tutorat étudiant en composante). Dans l'ensemble, les contrats sont établis pour une durée similaire, mais ils comptent moins d'heures (317h sur 184 jours en moyenne, contre 336h sur 186 jours en 2020/2021).

Des échanges ont eu lieu sur la situation des étudiant.es sous contrat au sein de notre établissement.

ADOPTIONS

MCCC

06 – MCCC

Les MCCC sont publiées par la Direction de la Formation sur le site institutionnel : Examens et Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences (MCCC), elles sont automatiquement multi-publiées sur les sites des composantes.

Présentation des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) de l'année universitaire 2022/2023. Les MCCC présentées en CFVU ce jour concernent des modifications sur des MCCC ayant déjà été votées lors de précédentes CFVU (compléments pour des enseignements manquants au moment de la saisie des tableaux sur l'outil MCCC).

Les MCCC sont classées par niveaux et par composantes :

- Faculté de droit Julie Victoire Daubié
- ICOM
- UFR ASSP
- UFR LANGUES
- ISPEF

Les élu.es demandent à ce que l'on fasse apparaître clairement les modifications. Des échanges ont eu lieu concernant les MCCC de licence 3 Psychologie. Un débat s'engage sur les MCCC à distance.

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 31 Vote 01 – Non adopté	8	11	12	0

Désignation élu.es usager.es instance préparatoire

09 – Désignation élu.es usager.es instance préparatoire

En référence aux statuts de l'Université Lumière Lyon 2 en vigueur :

« Article 31 : Instance préparatoire de la CFVU

Il est institué une instance chargée de préparer les séances de la Commission formation et vie universitaire.

Elle est composée des membres suivant.es :

- le/la Vice-Président.e formation et vie étudiante
- le/la Vice-Président.e étudiant.e du Conseil académique
- 5 membres de la CFVU élu.es par celle-ci à la majorité des suffrages exprimés : 2 enseignant.es ou personnels assimilé.es, 1 personnel ingénieur.e, administratif/ve, technique et de bibliothèques, 2 étudiant.es.

3 élu.es étudiant.es se sont porté.es candidat.es : Réhane LOTHON (UNEF), Antoine TRUPIANO REMILLE (Solidaires) et Théotime ARNOULD (Gaélis). Ce vote nominatif s'est effectué à bulletin secret.

Candidats	Suffrages obtenus
Réhane LOTHON	23
Antoine TRUPIANO REMILLE	17
Théotime ARNOULD	16
Abstention	0

Suffrages exprimés : 56.

6 membres se sont exprimés pour un seul candidat.

Les membres de la Commission de la Formation et de la Vie universitaire ont désigné en séance deux élu.es usager.es pour siéger en instance préparatoire de la CFVU.

Réhane LOTHON et **Antoine TRUPIANO REMILLE** sont élu.es à la majorité des suffrages exprimés pour siéger en Instance préparatoire de la CFVU.

Vote 02 –
Nombre de présent.e.s ou
représenté.e.s : **31**

Est élue : Réhane LOTHON, liste UNEF
Est élu : Antoine TRUPIANO REMILLE, liste Solidaires

Fait à Lyon, le 09 décembre 2022

Marie-Karine LHOMMÉ
Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle

